

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL. AGISSEONS !



LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SONT NOMBREUSES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL.

Pourtant, rares sont les entreprises et administrations dans lesquelles des mesures de prévention et de protection des victimes existent. La CGT demande que des mesures soient prises à tous les niveaux pour faire reculer les violences au travail. Il faut également prendre en compte les violences subies à l'extérieur de l'entreprise, car elles ont aussi un impact sur le travail : elles provoquent des difficultés à travailler et peuvent souvent conduire à perdre son emploi.

LE VIOLENTOMETRE POUR RÉFLÉCHIR AUX RAPPORTS DANS NOS ORGANISATIONS.

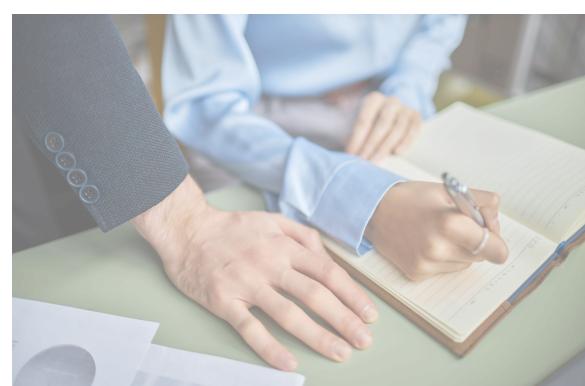
Le violentomètre vous permet de savoir si vous avez déjà subi des violences sexistes et sexuelles au travail. **NE RESTEZ PAS ISOLÉ.E.** Contactez les instances représentatives du personnel de votre entreprise. Votre employeur est responsable de la santé et sécurité de ses salariés.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN		ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE		HARCÈLEMENT SEXUEL		AGGRESSIONS SEXUELLES		VIOLS									
Remarques et critiques acceptées	Promotions pour les femmes comme pour les hommes	Commentaires sur votre apparence	Parole coupée systématiquement	Blague sur les « promotions canapé »	Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée	Blagues sexistes et sur les blondes	Évocation de sexualité sans accord d'être raccompagnée	Recherche systématique d'être seul avec vous	Images à caractère pornographique visibles	Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses	SMS ou mails sexuels sans accord	Demande insistante d'un acte sexuel	Hostilité liée au refus d'un acte sexuel	Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel	Baiser forcé par surprise	Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement	Fellation ou pénétration forcée

Que faire en cas d'agissements ou de propos sexistes ?

Vous pensez être témoin d'agissements sexistes ?
Posez-vous les questions ci-dessous et si la réponse à au moins une de ces questions est "oui", réagissez le plus rapidement possible !

Le comportement ou les propos me mettent mal à l'aise ?
Le comportement ou les propos me choquent ?
Le comportement ou les propos m'amènent à m'isoler ?
Le comportement ou les propos me paraissent agressifs ?
Le comportement n'est pas désiré ?



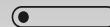
Je suis victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles au travail

Si vous êtes victime de harcèlement sexuel ou sexiste, ne restez pas seul face à la situation, faites-vous aider et accompagner.

Si vous êtes victime d'harcèlement sexuel ou sexiste, rapprochez-vous de la [référente harcèlement Covéa](#) qui a pour rôle d'écouter, d'accompagner en toute confidentialité et de mettre en œuvre les procédures internes adaptées à chaque situation :

Elisabeth PAILLOCHER - 07 63 93 86 10 - elisabeth.paillocher@covea.fr
160 rue Henri Champion, 72030 LE MANS cedex 09

Vos Représentants du personnel CGT (élus au CSE, représentants de proximités, délégués syndicaux)



Vos managers de proximité

L'infirmière du travail

Le médecin du travail

Les ressources externes :

le numéro d'écoute, d'informations et d'orientation : 3919

L'inspection du travail

Le Défenseur des Droits :

Défenseur des droits

Libre réponse 71120

75342 Paris Cedex 07

09 69 39 00 00

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Ce que dit le Code du Travail

-  Les articles L1152-1 à L1152-6 sanctionnent le harcèlement moral.
-  Les articles L1153-1 à L1153-6 sanctionnent le harcèlement sexuel.
-  Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
-  Aucun salarié ne doit subir des agressions ou des violences dans des circonstances liées au travail, qu'il s'agisse de violence physique, verbale, moral, interne ou externe



Besoin d'une aide et d'un soutien psychologique pour surmonter une situation difficile ?

Chacun peut être exposé, un jour ou l'autre à des situations de harcèlement, moral ou sexuel, de violence au travail ... Quelle qu'en soit l'origine, les conséquences des risques psychosociaux peuvent peser sur votre santé physique et psychique. Il est important de savoir les identifier le plus tôt possible pour agir et restaurer un juste équilibre au travail.

Une exposition prolongée et non régulée à un ou plusieurs facteurs de tension peut conduire à l'apparition de risques psychosociaux qui à leur tour peuvent générer des troubles psychosociaux.

Je peux bénéficier d'un soutien psychologique IAPR grâce à la cellule d'écoute joignable au 0805 03 98 68.

(Appel gratuit et confidentiel 7/7jours 24h/24).

Vous serez orienté vers des psychologues cliniciens spécialisés externes à l'entreprise.

Cette démarche est confidentielle et gratuite.

La CGT FIDELIA

Vos représentants CGT sont également des interlocuteurs privilégiés en cas de besoin.

cgtfidelia@fidelia-assistance.fr



LAGT FIDELIA



